

## **IMPORTANT NOTICE TO ALL DEER HUNTERS**

**SEPTEMBER 2023**

The Department of Natural Resources and Energy Development (DNRED) now require successful hunters to pay **\$4 (plus HST)** to register a deer directly to the registration agent. This new fee is intended to attract more registration agents in New Brunswick for the benefit of hunters, offer fair compensation for the registration service by the agent, and is consistent with other jurisdictions in our area. Hunters are requested to direct any comment to a local DNRED district office and not to the registration agent.

## **AVIS IMPORTANT À TOUS LES CHASSEURS DE CERF**

**SEPTEMBRE 2023**

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE) exige maintenant que les chasseurs ayant fait des captures versent **4 \$ (plus la TVH)** directement à l'agente ou à l'agent d'enregistrement au moment d'enregistrer un cerf. Ces nouveaux frais visent à attirer plus d'agentes et d'agents d'enregistrement au Nouveau-Brunswick dans l'intérêt des chasseurs, ainsi qu'à offrir une rémunération équitable pour le service d'enregistrement fourni par ces agents. De plus, ils sont similaires à ceux d'autres administrations de notre région. Les chasseurs doivent envoyer leurs commentaires concernant ce changement à un bureau de district local du MRNDE et non à une agente ou à un agent d'enregistrement.